



PROCÈS VERBAL
SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2020

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 23 JANVIER 2020

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois janvier,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN
POIRAIE, convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie de
Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de
Domfront en Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 39

Absents : 7

Pouvoirs : 4

Votants : 43

Secrétaire de Séance : Monsieur GERARD Jean

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Tallonneau, Grippon, Heuzé, Folliot, Pothé,
Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Moisseron, Havard, Hergault, , Leveque, Remon,
Moquet, Foret, Leray, Corbeau, Aumont, Hamelin, Picault,, Lozivit, Jourdan, Goupil,
Rousselet, Laurent, Liot, Gobé, Lesellier, Lecorps, Aulair, Paris, Pinchon, Lecrosnier,
Moreau, Daguet, Gérard

Absents et excusés: MM Hamache, Evandre, Lequest, Gautier, Delente, Margerie,
Dumesnil

Pouvoirs : Mr Piednoir à Mr Moquet, Mme Besnard à Mr Hergault, Mr Languedoc à Mr
Picault, Mr Vincent à Mr Montecot

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

- 1 Décisions

FINANCES

- 2 Demande de subvention DETR pour le bassin de rétention de la Cosnière
- 3 Demande de subvention DETR – Aménagement Espace France Services
- 4 Demande de subvention au DSIL pour les panneaux photovoltaïques – toiture Gymnase Tencé
- 5 Demande de subvention à la Région pour organisation d'un Forum des Métiers
(affaire retirée de l'ordre du jour)
- 6 Vente de matériels divers

URBANISME

- 7 Convention de servitude ENEDIS Beau Soleil
- 8 Création d'un Site Patrimonial Remarquable – Avis sur le projet de périmètre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9 Rapport d'activités 2018 CCD Domfront-Tinchebray Interco
- 10 Rapport annuel des déchets 2018 Communauté de Communes du Domfrontais
- 11 Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif de Domfront en Poirais

PERSONNEL TERRITORIAL

- 12 Suppression/Création de postes

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres présents :

- Propose Monsieur GERARD Jean, Secrétaire de Séance – Approuvé à l'unanimité
- Soumet à l'approbation le Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 19 décembre 2019 - Approuvé à l'unanimité
- Soumet à l'approbation une affaire supplémentaire : Affaire supplémentaire n° 1 - SUBVENTIONS CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION

1 - DÉCISIONS

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2019-94	16 décembre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0141-0142-0144 section AT, d'une superficie de 433 m ² , sis 20 rue Notre Dame - appartenant à Madame MAUGER Sylvie
2019-95	19 décembre 2019	MMA Assurances retenu – assurances flottes automobile pour 4 857.42 €, 1 330.00 € pour transport marchandises, 727.00 € pour missions collaborateurs et élus
2019-96	19 décembre 2019	Hydratop retenu pour mission diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600.00 € TTC
2019-97	27 décembre 2019	SARL ELLIVA retenue concernant marché procédure adaptée pour le Géoréférencement des réseaux d'éclairage public souterrains
2019-98	27 décembre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0038 section AI, d'une superficie de 134 m ² , sis 6 rue du Commandant Moriceau - appartenant à Mr AVRIL Yves

2019-99	27 décembre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0036 section AL, d'une superficie de 776 m ² , sis 22 rue de La Longueraie - appartenant à Mr POISSON Philippe
2020-01	03 janvier 2020	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0031 section BD, d'une superficie de 210 m ² , sis La Croix des Landes – appartenant à Mme GUERIN Nathalie
2020-02	14 janvier 2020	Entreprise EJS retenue pour remplacement de candélabre pour un montant de 3 510.00 € HT soit 4 212.00 € TTC
2020-03	15 janvier 2020	Encaissement indemnité sinistre versée par Compagnie Assurances BRETEUIL d'un montant de 3 080.20 € relative à un lampadaire endommagé
2020-04	15 janvier 2020	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0046 section AI, d'une superficie de 73 m ² , sis 94 rue Maréchal Foch – appartenant à Mme ILLAND Marie-Noëlle
2020-05	15 janvier 2020	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0145 section AM, d'une superficie de 354 m ² , sis 11 rue de la Roulette – appartenant à Mme ILLAND Marie-Noëlle

2020-06	15 janvier 2020	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0025 section AL, d'une superficie de 452 m ² , sis Impasse de Daligny – appartenant à Monsieur CHESNAIS Alain
2020-07	15 janvier 2020	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0216 section AB, d'une superficie de 72 m ² , sis 9 rue des Barbacanes– appartenant à Madame BARRABE Rolande
2020-08	15 janvier 2020	Entreprise EJS retenue pour installation et renforcement éclairage et chauffage à la Médiathèque pour un montant HT de 3 770.00 € soit TTC 4 524.00 €

FINANCES

2 - Demande de subvention DETR – (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux) pour le bassin de rétention de la Cosnière

Monsieur le Maire informe que dans les années 90, un lotissement a été construit. Il s'est agrandi jusque dans les années 2000. La répercussion de la construction de cet ensemble d'habitation est d'avoir rendu les sols imperméables.

Construit en plusieurs phases, les risques relatifs aux ruissèlements n'ont pas été appréhendés.

Aujourd'hui, une météo pluvieuse sur plusieurs jours génère une inondation d'un bien d'habitation qui, par la nature des pentes, devient de fait le collecteur des eaux pluviales.

Pour financer cette installation, une aide financière peut être sollicitée auprès de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) au taux maximum.

Les travaux de réalisation de ce bassin ont pour montant 41 150.00 euros HT soit 49 380.00 euros TTC

Le plan de financement serait le suivant :

REGION		
DETR	20 575.00	50%
DSIL		
Département		
Commune (autofinancement)	20 575.00	50%
TOTAL HT	41 150.00	100%
TOTAL TTC	49 380.00	

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De solliciter une subvention DETR pour les travaux de réalisation du bassin de rétention,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire le montant de ces travaux au budget 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

3 - Demande de subvention DETR – (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de l'Espace France Services.

Monsieur le Maire informe que des démarches sont entreprises auprès de Madame La Préfète, pour obtenir l'accueil d'un espace France Services au sein de la Mairie.

Pour se faire, il nous faut réaliser quelques travaux d'aménagement tels que :

- Reprise des réseaux électriques et informatiques
- Création d'une porte
- Reprise du calepinage des lumières et augmentation des luminaires
- Pose de vidéoprojecteur et écran
- Mise en place de cloisons
- Dépose et pose de revêtement de sol

Pour financer cette installation, une aide financière peut être sollicitée auprès de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) au taux maximum.

Les travaux de réalisation de ce bassin ont pour montant 25 388.17 euros HT soit 30 465.80 euros TTC.

Le plan de Financement serait le suivant :

REGION		
DETR	12 694.08	50%
DSIL		
Département		
Commune (autofinancement)	12 694.09	50%
TOTAL HT	25 388.17	100%
TOTAL TTC	30 465.80	

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De solliciter une subvention DETR pour les travaux d'aménagement de l'Espace France Services,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire le montant de ces travaux au budget 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

4 - Demande de subvention au DSIL – (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2020) pour les panneaux photovoltaïques sur le toiture du gymnase

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la démolition du gymnase TENCE et sa reconstruction sont programmés en 2020.

Il est prévu des panneaux photovoltaïques sur la toiture pour un montant de 162 000.00 euros TTC.

Pour financer cette installation, une aide financière peut être sollicitée auprès du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2020) au taux maximum.

Le montant de la pose et fourniture de ces panneaux photovoltaïques est évalué à 135 000.00 euros HT soit 162 000.00 euros TTC

Le plan de Financement serait le suivant :

REGION	27 000.00	20%
DETR	54 000.00	40%
DSIL	18 617.00	13.79%
Département	8 383.00	6.21%
Commune (autofinancement)	27 000.00	20%
TOTAL HT	135 000.00	100%
TOTAL TTC	162 000.00	

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De solliciter une subvention au DSIL pour la pose et la fourniture des panneaux photovoltaïques,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire le montant de cette opération au budget 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

L'affaire n° 5 – Demande de subvention Forum des Métiers 2020 a été retirée de l'ordre du jour.

6 - Vente matériels divers

Dans le cadre de la réhabilitation du théâtre, les fauteuils seront neufs. Les anciens fauteuils peuvent intéresser nombre de personnes. Il est proposé à l'Assemblée, de mettre en vente les fauteuils au nombre de 250 à 15 euros pièce.

Après en avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de paiement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

URBANISME

7 - Convention de servitude ENEDIS – « Beau Soleil »

La société ENEDIS, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 Paris la Défense cedex, doit intervenir sur une parcelle communale cadastrée BS n° 238 afin de poser de poser 4 mètres en surplomb.

La ville de Domfront en Poiraise concède à ENEDIS un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur la parcelle BS n° 238 située à « Beau Soleil »

La société ENEDIS pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention.

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir en délibéré :

➤ D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention réglementant les droits d'accès consentis à Enedis. La convention prendra effet à la date de signature par les parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

8 - Création d'un Site Patrimonial Remarquable – avis sur le projet de périmètre

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 décembre 2016 décidant la réalisation d'une étude de définition d'un périmètre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la ville de Domfront en Poiraise ;

L'analyse urbaine, architecturale, paysagère et patrimoniale a permis de cibler les secteurs d'intérêts patrimoniaux et de délimiter un périmètre de Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Domfront en Poiraise. L'étude et la proposition de périmètre ont été menées en étroite collaboration notamment avec les services de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le comité de pilotage dédié à l'étude de la délimitation de ce périmètre.

La cartographie du périmètre proposé est jointe en annexe. Il a été établi en prenant en compte le patrimoine de la ville haute, les vallées les plus importantes avec les perspectives sur le centre ancien et à forte valeur paysagère. Toutefois, la partie sud de la commune n'a pas été retenue en raison des fortes constructions récentes dans cette zone.

Il est rappelé que la proposition de délimitation d'un périmètre de SPR sera adressée à Monsieur le Préfet de Région pour sollicitation de l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) avant l'enquête publique qui sera organisée par Madame la Préfète. A l'issue de ces consultations, la décision de classement pourra être prise par le ministre chargé de la culture. Il pourra ensuite être mise en œuvre le document de gestion prescrit par la CNPA, de préférence, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De donner son accord sur le périmètre proposé de Site Patrimonial Remarquable
- D'autoriser Monsieur le Maire :
 - A solliciter auprès de M. le Préfet de Région l'avis de la CNPA sur cette proposition ;
 - A signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 - Rapport d'activités 2018 – Communauté de Communes Domfront -Tinchebray Interco

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale qui prévoit une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales, nous avons reçu le rapport 2018 retraçant l'activité de la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray Interco adopté en conseil communautaire.

Ce document doit faire l'objet d'une communication en séance publique des Conseils Municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport énoncé ci-dessus.

10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en 2018 – Communauté de Communes Domfront -Tinchebray Interco

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, nous avons reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en 2018 de la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray Interco.

Ce document doit faire l'objet d'une communication en séance publique des Conseils Municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport énoncé ci-dessus.

11 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018 – Assainissement Collectif Domfront en Poirais

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons reçu le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif de Domfront en Poirais.

Ce document doit faire l'objet d'une communication en séance publique des Conseils Municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport énoncé ci-dessus.

PERSONNEL TERRITORIAL

12 - Création/suppression de poste

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les avancements de grade fixés au 1^{er} janvier 2020

Considérant la nécessité de supprimer les postes non pourvus d'une part et de créer d'autres postes comme ci-dessous d'autre part :

Il est proposé, à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'émettre un avis sur :

- **La suppression du poste suivant :**

Régime Fonctionnaire :

Date d'effet	Désignation	Nombre	Service
31/12/2019	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Technique

D'une part,

- **La Création du poste suivant :**

Régime Fonctionnaire :

Date d'effet	Désignation	Nombre	Service
01/01/2020	Agent de maîtrise	1	Technique
01/02/2020	Adjoint administratif territorial	1	Administratif
01/02/2020	Rédacteur Territorial	1	Administratif

D'autre part.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE sur la suppression d'un poste et la création de 3 postes énoncés ci-dessus.

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Affaire supplémentaire n° 1 -SUBVENTIONS CONSTRUCTION
D'UN GYMNASE

***DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 19 décembre 2019 VISÉE
EN PREFECTURE LE 20 décembre 2019***

Nous menons depuis plusieurs mois une réflexion sur la reconstruction du gymnase Tencé. Aujourd'hui nous sommes à l'aube de déposer le permis de construire. L'ensemble des partenaires (architectes, bureau de contrôle, SDISS, Conseil Régional, Elus de la Commune) se sont rencontrés et sont désormais à l'unisson pour la réalisation d'un nouvel ensemble sportif.

Les diagnostics et l'avant-projet sommaire ont été finalisés. Le lancement de la consultation des entreprises est prévu pour la mi-janvier 2020.

Les travaux sont planifiés comme suit :

- Démolition et gros œuvre juin à décembre 2020
- Second œuvre et équipement janvier à juillet 2021

Le montant global de la maîtrise d'œuvre et des travaux à réaliser est estimé à
4 382 080.92€ HT soit 5 258 497.10 € TTC.

Pour financer les deux phases de travaux, des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la Région, de la DETR, du Conseil Départemental et du Ministère des Sports au taux maximum.

Le plan de Financement serait le suivant :

Conseil départemental	250 000.00	5.71%
DETR	1 752 832.37 50 % en 2020 50 % en 2021	40%
Région	876 416.18	20%
Ministère des Sports	58 600.00	1.34%
Commune	1 444 232.37	34.29%
TOTAL HT	4 382 080.92	100%
TOTAL TTC	5 258 497.10	

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De solliciter une subvention auprès de la DETR, de la Région, du Conseil Départemental de l'Orne, du Ministère des sports pour la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux de démolition et reconstruction du gymnase Tencé,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire le montant de ces travaux au budget 2020,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

---OOooOO---

A Domfront en Poiraise, le 03 février 2020

Signature du Secrétaire de Séance,
GERARD Jean,

